

Le Canada coparraine chaque année une résolution réclamant la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ce qui montre la grande priorité qu'il attache à la réalisation de cet objectif fondamental. Nous sommes heureux que la session de cette année de la Conférence sur le désarmement ait permis une discussion stimulante sur l'interdiction des essais nucléaires. Et nous saluons le travail utile du Groupe d'experts scientifiques, y compris le deuxième essai technique concernant l'échange global et l'analyse des données sismiques. Nous espérons que cette importante question sera davantage examinée à la session de 1992 de la Conférence du désarmement. Le Canada croit aussi qu'il est temps que les États-Unis et l'Union soviétique redoublent leurs efforts pour renforcer les limites déjà posées à leurs essais respectifs. Les mesures unilatérales, aussi heureuses soient-elles, ne peuvent remplacer la négociation de mesures contraignantes menant à une interdiction effectivement vérifiable de tous les essais d'armes nucléaires.

Le cauchemar de la guerre chimique, dont nous avons vu toute l'horreur pendant la Première Guerre mondiale, a été longtemps considéré comme une chose du passé. Les événements des 10 dernières années, et surtout de l'an dernier, nous ont fait perdre cette illusion. Les négociations menées dans le cadre de la Conférence sur le désarmement en vue de la conclusion d'une convention sur les armes chimiques ont marqué d'importants progrès au cours de l'année dernière. Mais il subsiste d'importantes divergences sur des questions cruciales, divergences qui devront être surmontées avant qu'une interdiction globale, complète et effectivement vérifiable de l'utilisation d'armes chimiques puisse être acceptée. Nous croyons que ces questions pourront être réglées en 1992...

Le Canada est particulièrement encouragé par les résultats de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques et à toxines. La communauté internationale s'étant clairement inquiétée du fait que de telles armes auraient pu être récemment utilisées, la Conférence d'examen a permis d'améliorer et d'appuyer sensiblement les mesures de confiance convenues pour améliorer la transparence dans ces domaines d'activité fort complexes. Ce fut là une grande réalisation qui exigera maintenant, de la part de tous les États parties à la Convention, des efforts au niveau national pour don-

Le Canada ajoute une bibliographie à la base de données de l'ONU

En 1990 (Résolution 45/65), l'Assemblée générale de l'ONU a adopté par consensus le rapport d'un Groupe d'experts gouvernementaux chargé de mener une étude sur le rôle de l'ONU dans le domaine de la vérification. Dans ce rapport, le Groupe recommandait de créer pour l'ONU une base unifiée de données qui comprendrait des publications et de l'information fournie volontairement par les États membres sur tous les aspects de la vérification et du respect des accords conclus à cet égard. En recommandant la mise sur pied de la base de données, les experts ont évoqué le rôle utile que l'ONU peut jouer pour diffuser auprès de vastes auditoires les données et les résultats des recherches se rapportant aux ententes de coopération et à la vérification.

Fidèle à son engagement à aider l'ONU à assumer un rôle pratique et utile dans le domaine de la vérification, le Canada vient d'achever une *Bibliographie détaillée sur la vérification de la limitation des armements*, laquelle contient plus de 1 500 titres couvrant les années 1962 à 1991. L'ouvrage n'est pas exhaustif, mais le lecteur peut y trouver des publications et des mémoires émanant des gouvernements et d'organismes internationaux ainsi que des documents rédigés par des chercheurs sur le sujet. Pour faciliter le travail des utilisateurs, on a informatisé la base de données d'où la bibliographie est tirée. Le Ministère distribue cette dernière aux bibliothèques de tous les coins du pays et un peu partout dans le monde, dans l'espoir que la bibliographie aidera les fonctionnaires, les diplomates et les chercheurs qui s'intéressent à la vérification. Le Canada exhorte d'autres États membres de l'ONU possédant de l'expérience en la matière à lui emboîter le pas.



Le secrétaire général adjoint (ONU) au désarmement, M. Yasushi Akashi, reçoit de M^{me} Peggy Mason, ambassadrice du Canada au désarmement, un exemplaire de la *Bibliographie sur la vérification de la limitation des armements*.

ner véritablement sens et effet à ces mesures.

Le Canada est aussi heureux que la question de la vérification de la Convention sur les armes biologiques et à toxines soit examinée en profondeur par un Groupe spécial d'experts gouver-

nementaux ouvert à tous les États parties...

Comme le représentant de la Norvège l'a mentionné dans sa déclaration à la séance plénière de cette commission, la mise en application des décisions de la Conférence d'examen entraînera des coûts modestes. Surtout à la lumière de